

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA

P. O. Box 3243

Telephone: 517 700

Fax: 5130 36

Website: [www. www.au.int](http://www.au.int)

CCP73071 – 152/2/24

CONSEIL EXÉCUTIF

Quarante et unième session ordinaire

20 juin - 15 juillet 2022

Lusaka (Zambie)

EX.CL/1344(XLI)

Original : anglais

**RAPPORT DU SOUS-COMITÉ PLÉNIER
SUR LA COOPÉRATION MULTILATERALE AU TITRE DE LA PÉRIODE
DE JANVIER À JUIN 2022**

Introduction

1. Au cours de la période de janvier à juin 2022, le Sous-comité plénier du COREP sur la coopération multilatérale (SCWMC), sous la présidence de Son Excellence M. Edward Xolisa Makaya, Ambassadeur et Représentant permanent de la République d'Afrique du Sud, a suivi la mise en œuvre des décisions du Conseil exécutif de l'Union africaine, enregistré des résultats considérables et coordonné ses activités grâce à la tenue de cinq (5) réunions dont notamment :
 - (i). La 54^e réunion, tenue le 14 janvier 2022, au cours de laquelle les États membres ont examiné le résumé analytique de la stratégie et du cadre stratégique pour les partenariats, plusieurs points sur les activités de partenariat ainsi que le rapport annuel 2021 du Sous-comité plénier sur la coopération multilatérale ;
 - (ii). La 55^e réunion, qui s'est tenue le 21 janvier 2022, a examiné et passé en revue des questions spécifiques aux partenariats concernant en particulier l'examen et l'adoption du rapport annuel 2021 du Sous-comité plénier sur la coopération multilatérale ainsi que l'examen du projet de Déclaration pour le 6^e sommet UA-UE et son annexe ;
 - (iii). La 56^e réunion, tenue le 09 février 2022, au cours de laquelle les membres du Sous-comité ont principalement examiné les projets de documents de travail du 6^e Sommet UA-UE, qui s'est tenu les 17 et 18 février 2022 ;
 - (iv). La 57^e réunion du Sous-comité, qui s'est tenue le 20 mai 2022, au cours de laquelle les membres ont examiné les questions en suspens relatives aux partenariats dans la mesure où elles concernent la finalisation de la stratégie et du cadre stratégique de l'UA en matière de partenariats, les réunions et sommets à venir sur les partenariats, ainsi que le rapport à mi-parcours du Sous-comité ;
 - (v). La 58^e réunion du Sous-comité plénier sur la coopération multilatérale, qui s'est tenue le 17 juin 2022, a principalement examiné le rapport du SCWMC pour la période de janvier à juin 2022 ;
2. Le présent rapport annuel du SCWMC comporte deux parties et résume les questions examinées, les conclusions et les recommandations formulées par le Sous-comité conformément aux décisions du Conseil exécutif n° : EX.CL/Dec. 1143(XL) de février 2022. La première partie traite des questions d'ordre général, tandis que la seconde partie résume les délibérations relatives aux partenariats spécifiques.

Première partie. Questions générales relatives aux partenariats

1.1 Élaboration du cadre stratégique et politique de l'Union africaine en matière de partenariats

3. Le Sous-comité plénier sur la coopération multilatérale (SCWMC) rappelle que le Conseil exécutif, lors de sa 40^e session ordinaire tenue les 2 et 3 octobre 2022 à Addis-Abeba (Éthiopie) a adopté la décision n° : EX.CL/Dec. 1143(XL), dans laquelle il :
 - (i) Prend note des progrès accomplis en vue de la finalisation du cadre stratégique et politique de l'UA en matière de partenariats ;
 - (ii) Demande au COREP, en étroite collaboration avec la Commission, de veiller à ce que le cadre stratégique et politique de l'UA en matière de partenariats soient finalisés pour être soumis au Conseil exécutif en juin/juillet 2022.
4. Toutefois, si des progrès substantiels ont été réalisés en ce qui concerne l'élaboration du cadre stratégique et politique de l'Union africaine en matière de partenariats, notamment la mise en place et l'organisation d'un groupe de travail technique entre les États membres de l'UA et la Commission, des problèmes administratifs et financiers n'ont pas permis à la Direction de la gestion des partenariats et de la mobilisation des ressources de présenter un projet révisé au sous-comité pour examen et finalisation. Le défi financier auquel la Commission a été confrontée était tout d'abord lié à la non disponibilité de fonds pour soutenir la prolongation de la mise en œuvre du projet dans la mesure où elle n'a pas été budgétisée au titre de l'exercice 2022. La planification initiale prévoyait de finaliser l'élaboration du projet de stratégie en matière de partenariat en 2021. En outre, après l'obtention des fonds, de nouveaux retards ont été enregistrés au sein de la Direction des services de soutien aux opérations.

Recommandations

5. Le Sous-Comité plénier sur la coopération multilatérale propose que le COREP formule les recommandations suivantes à l'endroit du Conseil exécutif :
 - (i) **NOTE AVEC PRÉOCCUPATION** les retards accusés dans la finalisation du Projet de stratégie et de cadre politique en matière de partenariats ;
 - (ii) **DEMANDE** au COREP, en étroite collaboration avec la Commission, de finaliser le projet de cadre stratégique et politique en matière de partenariats pour examen par la 42^e session ordinaire du Conseil exécutif en février 2023.

Deuxième partie : Questions spécifiques relatives aux partenariats

2.1 Partenariats UA – EU

6. Conformément à la décision du Conseil exécutif n°: EX.CL/Dec. 1143(XL) de février 2022, qui « *exhorte le COREP, en étroite collaboration avec la Commission et l'Union européenne, à finaliser les documents finaux du 6^e Sommet UA-UE qui se tiendra physiquement les 17 et 18 février 2022 à Bruxelles (Belgique), et à veiller à ce que le processus préparatoire de toutes les réunions statutaires soit inclusif*», le 6^e Sommet UA-UE s'est effectivement tenu à Bruxelles (Belgique) les 17 et 18 février 2022, avec la participation de tous les États membres de l'UA ;
7. Le 6^e sommet UA-UE a adopté la Déclaration de Bruxelles, qui met en exergue les nouveaux domaines de coopération avec l'Union européenne pour la période 2022 - 2025, comme suit : a) la prospérité et la durabilité, b) une coopération renouvelée et renforcée pour la paix et la sécurité, c) un partenariat renforcé et réciproque pour la migration et la mobilité, et d) un engagement en faveur du multilatéralisme. Le Sommet a également réaffirmé la volonté des deux parties d'assurer le suivi des engagements pris lors des Sommets UA-UE et a rappelé que le suivi se fera de manière régulière via les structures existantes de l'UA-UE, notamment le Comité ministériel de suivi UA-UE.

Recommandations

8. Le Sous-Comité plénier sur la coopération multilatérale propose que le COREP formule les recommandations suivantes à l'endroit du Conseil exécutif :
 - (i) **EXPRIME SA GRATITUDE** à l'Union européenne, au gouvernement et au peuple belges pour la réussite de l'organisation du 6^e Sommet UA-UE les 17 et 18 février 2022 à Bruxelles (Belgique) ;
 - (ii) **RECOMMANDE** à la Conférence d'approuver la Déclaration du 6^e Sommet AU – EU ;
 - (iii) **DEMANDE** au COREP, en étroite collaboration avec la Commission et l'Union européenne, d'assurer le suivi de la mise en œuvre des engagements pris lors du 6^e Sommet UA-UE et en particulier de rendre opérationnel le Comité ministériel de suivi du partenariat UA-UE, approuvé lors de la 2^e réunion ministérielle UA-UE tenue à Kigali, les 25 et 26 octobre 2021, conformément à la décision du Conseil exécutif no : EX.CL/Dec.1143(XL), prise lors de sa 40^e session ordinaire tenue les 2 et 3 février 2022 à Addis-Abeba (Ethiopie) :

2.2 Partenariat Afrique - Pays arabes

9. La priorité majeure en ce qui concerne le partenariat Afrique-Monde arabe est la tenue du 5^e Sommet Afrique-Monde arabe, qui donnera une orientation claire quant à l'avenir du partenariat et adoptera le plan d'action Afrique-Monde arabe pour les années à venir. À cet égard, et dans le cadre du suivi des autres notes verbales envoyées en 2021, la Commission a envoyé la note verbale n° : CC/PMRM/RM/30/116/2022, en date du 8 mars 2022, dans laquelle elle se félicite de la proposition du Secrétariat général de la Ligue des États arabes (SG-LEA) de tenir le sommet en mai 2022 et demande au SG-LEA, en consultation avec le pays hôte, de proposer une ou plusieurs dates en mai 2022 pour la tenue du Sommet. La Commission n'a pas reçu de notification officielle de la LEA sur la/les date(s) possibles(s) en mai 2022, pour la tenue du Sommet.
10. La 16^e réunion des hauts fonctionnaires du Comité de coordination du partenariat Afrique-Arabe, qui s'est tenue le 6 avril 2022, a été coprésidée par S.E. Mohamed Lamine Thiaw, Ambassadeur de la République du Sénégal à Addis-Abeba (Éthiopie) et Président du Comité des Représentants Permanents (COREP) de l'UA, du côté de l'UA, et S. E. Muhamed Bin Youssef, Ambassadeur de la République de Tunisie, Président de la partie arabe en sa qualité de Président du Sommet arabe et a été un cadre pour discuter de la date/des dates et de la nature du 5^e Sommet Afrique-Arabe entre autres questions. Les participants à la réunion ont ensuite recommandé que la LEA, en consultation avec le pays hôte, propose au moins trois dates possibles après mai 2022 pour la tenue du 5^e Sommet Afrique-monde arabe. Les participants à la réunion ont également recommandé que les projets de documents de travail pour le Sommet soient diffusés dans les meilleurs délais. La Commission n'a pas encore reçu de notification officielle de la part de la LEA concernant les recommandations susmentionnées.

Recommandations

11. Le Sous-comité plénier sur la coopération multilatérale propose que le COREP formule les recommandations suivantes à l'endroit du Conseil exécutif :
 - (i) **DEMANDE** au COREP, en étroite collaboration avec la Commission, le Secrétariat général de la Ligue des États arabes et le pays hôte du 5^e Sommet Afrique-Monde arabe, le Royaume d'Arabie saoudite, de convenir de dates appropriées en mai 2022 pour la tenue du 5^e Sommet Afrique-Arabe et de ses réunions préparatoires statutaires à Riyad (Arabie saoudite), sous réserve de l'amélioration des conditions de santé publique liées à la pandémie de COVID-19.

2.3 Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD)

12. Le 22 février 2022 s'est tenue une réunion virtuelle des co-organisateurs de la TICAD pour discuter des préparatifs de la réunion ministérielle de la TICAD, des

préparatifs du Sommet de la TICAD 8 ainsi que du rapport sur le Plan d'action de Yokohama 2019 ;

13. Conformément à la décision **EX.CL/Dec.1143(XL)** prise par le Conseil exécutif lors de sa quarantième session ordinaire en février 2022, qui a approuvé les dates des 26 et 27 mars 2022 pour la tenue de la réunion ministérielle de la TICAD par le biais d'un dispositif entièrement virtuel et a demandé au COREP de travailler en étroite collaboration avec la Commission, le Japon, le corps diplomatique africain à Tokyo et les autres co-organisateur pour finaliser les documents de travail de la réunion, la réunion ministérielle de la TICAD s'est effectivement tenue les 26 et 27 mars 2022 par le biais d'un dispositif entièrement virtuel (Zoom). Il convient de mentionner qu'un État membre de l'UA n'a pas été invité à participer à la réunion malgré les efforts de la Commission. Les participants à la réunion de deux jours ont échangé sur les thèmes suivants, qui serviront de base à la Déclaration du Sommet de la TICAD 8 : « **Réaliser une croissance durable et inclusive et réduire les inégalités économiques** », « **Bâtir une société durable et résiliente fondée sur la sécurité humaine** » et « **Construire une paix et une stabilité durables en soutenant les efforts propres de l'Afrique** ».
14. Le 30 mai 2022, la Commission a reçu du ministère des Affaires étrangères du Japon l'avant-projet de la Déclaration du Sommet de la TICAD 8. La Commission reçoit et consolide actuellement les contributions de ses départements techniques, des CER et d'autres parties prenantes concernées, et suite à cela, le projet de Déclaration sera envoyé à tous les membres du Sous-comité plénier sur la coopération multilatérale pour examen.

Recommandations

15. Le Sous-comité plénier sur la coopération multilatérale propose que le COREP formule les recommandations suivantes à l'endroit du Conseil exécutif :
 - (i) **PREND NOTE** des consultations menées lors de la réunion ministérielle de la TICAD, qui s'est tenue les 26 et 27 mars 2022, par le biais d'un processus entièrement virtuel ;
 - (ii) **DEMANDE** au COREP, en collaboration avec la Commission, la République de Tunisie (pays hôte du Sommet de la TICAD 8) et le Japon, de commencer à accélérer les préparatifs du Sommet de la TICAD 8 et d'assurer la pleine participation de tous les États membres de l'UA au Sommet ;
 - (iii) **DEMANDE** au COREP, en étroite collaboration avec la Commission et le Corps diplomatique africain à Tokyo, de prendre l'initiative de consolider les contributions des États membres de l'UA en ce qui concerne le projet de déclaration du Sommet TICAD 8 ;

(iv) **RÉITÈRE** la décision n° : Assembly/AU/Dec.762 (XXXIII) prise par la Conférence en février 2020, qui « **RÉAFFIRME** le droit de tous les États membres de l'UA à participer aux réunions statutaires liées aux partenariats entre l'Union africaine/Continent africain et un autre continent ou une organisation régionale », et « **DÉCIDE** que l'Union africaine / Continent africain sera représenté aux réunions statutaires de partenariat entre l'Union africaine / Continent africain et un pays partenaire par les membres du Bureau de la Conférence de l'Union, les Présidents des Communautés économiques régionales (CER), le Président du Comité d'orientation des chefs d'État et de gouvernement (HSGOC) de l'ADUA-NEPAD et le Président de la Commission de l'UA ».

2.4 Partenariat Afrique - Corée

16. Par sa décision n° : EX.CL/Dec. 1143(XL) de février 2022, le Conseil « *a approuvé la date du 3 mars 2022 proposée pour la tenue du 5^e Forum Corée-Afrique à Séoul (Corée), sous réserve de l'amélioration de la situation sanitaire liée à la pandémie de COVID-19, et a demandé au COREP, en étroite collaboration avec le corps diplomatique africain à Séoul, la Commission et la Corée, de finaliser les documents finaux de la réunion* ».
17. Le 5^e Forum Corée-Afrique a adopté la Déclaration de Séoul 2022, le Cadre de coopération 2022-2026 et le Rapport conjoint de mise en œuvre 2017-2021, et les deux parties ont convenu de renforcer le suivi et l'évaluation des engagements pris lors du Forum.
18. Les participants au Forum ont convenu d'organiser le 6^e Forum Afrique-Corée en 2026, en Afrique.

Recommandations

19. Le Sous-comité plénier sur la coopération multilatérale propose que le COREP formule les recommandations suivantes à l'endroit du Conseil exécutif :
 - (i) **EXPRIME SA GRATITUDE** au gouvernement et au peuple de la République de Corée pour avoir abrité avec succès le 5^e Forum Corée-Afrique tenu le 3 mars 2022, à Séoul (République de Corée) ;
 - (ii) **APPROUVE** la Déclaration du 5^e Forum Corée-Afrique ainsi que le Cadre de coopération du Forum Corée-Afrique 2022 - 2026 ;
 - (iii) **DEMANDE** au COREP, en étroite collaboration avec la Commission et la Corée, d'assurer le suivi de la mise en œuvre des engagements pris lors du 5^e Forum Corée-Afrique dans le cadre de la réunion annuelle de consultation politique.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

2022-06-20

Report of the Sub-Committee of the Whole on Multilateral Cooperation for the Period of January to June 2022

African Union

DCMP

<https://archives.au.int/handle/123456789/10415>

Downloaded from African Union Common Repository